

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-418

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PESCHINA à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle technique de l'exploitation	N° 2021-418

Adaptations de l'offre Transports Bordeaux Métropole 2021 - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération du 31 octobre 2014 a approuvé le choix de Keolis SA comme délégataire du service public de transports urbains sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole avec une date d'entrée en vigueur le 1er janvier 2015.

Par délibérations du 12 juillet 2015, du 08 juillet 2016, du 17 décembre 2016, du 7 juillet 2017, du 16 février 2018, du 6 juillet 2018, du 30 novembre 2018, du 12 juillet 2019 et du 29 janvier 2021, afin de répondre aux enjeux métropolitains et aux besoins, des modifications d'offres du réseau Transports Bordeaux Métropole (TBM) ont été apportées et régularisées par voie d'avenants.

En 2020, dans un contexte particulier, des adaptations d'offres pérennes et ponctuelles ont été mises en œuvre, notamment pour répondre aux besoins du territoire mais aussi pour répondre aux enjeux sanitaires liés à la pandémie COVID-19.

Dans un contexte de pandémie toujours présente en 2021, des réunions sectorielles ont tout de même eu lieu pour poursuivre les optimisations du réseau, avec cependant un contexte budgétaire contraint.

La présente délibération a pour objet de présenter et acter les modifications d'offres qui seront ainsi mises en œuvre sur le réseau TBM en septembre 2021.

I. METHODOLOGIE

Chaque année, depuis le début du contrat, en partenariat avec les communes et le Délégataire, les réunions dites « sectorielles » ont pour objectif de dresser un bilan de l'exploitation du réseau à l'année n et d'étudier les adaptations nécessaires (renforts ou réductions d'offres, changement d'itinéraires, adaptations de fréquences...). En amont du conseil métropolitain et des mises en services, ces réunions permettent donc de concerter les communes et valider des modifications sur le réseau soit :

- Suite à l'analyse de la charge des lignes et la mise en place d'offre pour pallier d'éventuelles surcharges ;
- Suite à la mise en œuvre de nouvelles dessertes pour desservir de nouveaux points d'attraction (habitats, entreprises, équipements collectifs d'envergure...) ;
- Répondre à des demandes justifiées et argumentées des mairies de modifications d'offre.

Dans un contexte de nouvelle mandature et de crise sanitaire liée à la Covid-19, les réunions sectorielles n'avaient pas pu se tenir en 2020. Pour 2021, malgré la crise sanitaire toujours présente, il a été décidé d'organiser des réunions sectorielles pour poursuivre les améliorations du réseau TBM. Des réunions sectorielles ont ainsi eu lieu les 23 et 24 février 2021 en présence des communes.

Ces premières réunions ont permis de faire un point sur le réseau en place, de présenter les évolutions liées aux enjeux métropolitains et d'identifier les demandes éventuelles des communes qui souhaitaient améliorer l'offre sur certains secteurs.

Un bilan global a été présenté :

- Un trafic en baisse de 32% en 2020, avec 115 millions de voyages sur le périmètre TBM, du fait de la crise sanitaire qui impacte durablement la fréquentation des transports en commun ;
- Une forte baisse de recettes associée, de l'ordre de 40% par rapport à 2019.

Ont aussi été présentés en réunions :

- Un bilan des effets de la crise sanitaire avec une adaptation nécessaire du réseau TBM en fonction des décisions gouvernementales (plus de 30 plans de transport adaptés) ;
- Une analyse des retours clients ;
- Un bilan sur le tramway avec un retour sur les travaux menés et à venir ;
- Un bilan des adaptations mises en œuvre sur le réseau en 2020, sachant que le contexte sanitaire rend les retours d'expérience difficiles depuis un an avec des données de fréquentation peu représentatives.

Suite à ces premières réunions, les communes ont pu exprimer leurs avis et leurs éventuels besoins.

Après études et analyses, de nouvelles réunions sectorielles avec toutes les communes ont eu lieu les 7 et 8 avril, afin de présenter aux communes les adaptations possibles.

Il est à noter que dans un contexte de perspective de refonte de la stratégie des mobilités et de renouvellement de la Délégation de service public en 2023, certaines études ont été reportées à la prochaine DSP.

Par ailleurs, du fait du contexte sanitaire et de son fort impact sur les finances de la métropole, afin de rester dans une enveloppe budgétaire constante, la mise en œuvre de mesures d'économie est nécessaire ; ces mesures ont été présentées aux communes lors de ces deuxième réunions, puis validées en séance ou a posteriori, et sont également explicitées en suivant.

II. MODIFICATIONS PERENNES DE L'OFFRE

Ces modifications ont pour but de répondre aux besoins exprimés par les communes concernées. Pour les renforts d'offre, un point sur la fréquentation sera fait quelques mois après la mise en œuvre pour s'assurer de la pertinence de ces mesures, et leur poursuite le cas échéant.

L'ensemble des modifications est repris en annexe, avec le détail de leur impact kilométrique et sur le forfait de charges.

1. SECTEUR RIVE DROITE

- AMBARES

- Lignes 7 : Intégration de deux parcours express le matin en lieu et place d'un parcours complet et deux parcours express supplémentaires le soir pour répondre au besoin de renfort d'offre entre La Gardette et Ambarès.
- ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
- Ligne 67 : Ajout d'une offre en heure creuse avec une fréquence de 40' ;
- Lignes 80 et 63 : Fusion des deux tracés qui permet d'avoir une fréquence de 60' sur la journée. Cette réorganisation nécessite un retournement sur Stalingrad par la rue Calvimont qui est validé à titre expérimental.

La mise en œuvre simultanée de ces deux mesures permet une optimisation globale de la desserte d'Artigues-Près-Bordeaux en améliorant l'offre tout en restant à coût constant.

- BOULIAC / BORDEAUX / BASTIDE / FLOIRAC

- Ligne 45 : Renfort d'offre vers Bouliac avec des parcours prolongés depuis Bouliac Centre Commercial vers Belle Etoile et renfort d'offre sur le tronc commun de la ligne avec une augmentation de fréquence de 20' à 15' vers Ravezies entre 6h30 et 9h et vers Bouliac entre 7h et 8h.

2. SECTEUR NORD OUEST

- BLANQUEFORT / LE TAILLAN :

- Ligne 37 : Modification de l'itinéraire pour desservir les quartiers Nord du Taillan-Médoc et de Blanquefort. Cette modification est conditionnée à la réalisation des travaux sur la rue du Four à Chaux qui sont prévus à l'été 2021.

- PAREMPUYRE :

- Ligne 76 : Extension d'offre à toute la journée pour répondre au besoin de déplacement des usagers, avec de fait une légère dégradation de l'offre en heures de pointe et entre 12h et 14h. Ajout d'un dernier aller-retour en soirée.

3. SECTEUR SUD

- BEGLES / VILLENAVE D'ORNON :

- Ligne 34 : Renfort d'offre en heure creuse du matin avec le passage d'une fréquence de 30' à une fréquence de 20'.

- GRADIGNAN

- Ligne 8 : Prolongement de l'itinéraire permettant de desservir la mairie de Gradignan et de se rapprocher du cœur de ville. Des aménagements seront à prévoir pour améliorer la circulation des bus sur le nouveau tracé mais ne viennent pas conditionner la mise en œuvre de cette modification dès le mois de septembre 2021.

4. SERVICE BAT3

Pour répondre à des demandes usagers de disposer de la même amplitude toute l'année, la modification proposée permet d'ajuster les derniers départs des navettes fluviales d'octobre à mars et d'assurer ainsi les mêmes derniers départs toute l'année.

Cette modification, qui répond à l'attente des usagers, n'entraîne pas d'impact sur le forfait de charges contractuel, et génère même une petite économie (4.500€/an).

5. BILAN MODIFICATION PERENNE DE L'OFFRE

Au total, l'ensemble de ces modifications représente un delta annuel de **+ 119.928 kilomètres** pour un impact sur le forfait de charges estimé à **+ 485.947 €₂₀₁₃**.
L'engagement sur les recettes tarifaires est estimé à **+ 67.080 €₂₀₁₃**.

III. MESURES D'ECONOMIE

Le contexte sanitaire impacte très fortement le budget transport de Bordeaux Métropole à la fois en termes de perte de recettes TBM du fait de la baisse de la fréquentation (estimée à environ 25 M€ HT par rapport à 2019) mais aussi en termes de coûts associés à la mise en œuvre des mesures sanitaires sur le réseau (désinfection, mesures de distanciation, communication, etc).

Ainsi, comme présenté lors des deuxièmes réunions sectorielles, il était indispensable de dégager des mesures d'économie pour permettre de mettre en œuvre par ailleurs les modifications souhaitées par les communes.

Concernant ces ajustements d'offre, un point sur la fréquentation et sur les remontées éventuelles des usagers sera fait quelques mois après la mise en œuvre pour s'assurer de la pertinence de ces mesures et leur poursuite le cas échéant.

L'ensemble de ces mesures est repris en annexe, avec le détail de leur impact kilométrique et des économies engendrées sur le forfait de charges.

1. TRAMWAY

Une première mesure d'économie consiste au report des renforts d'offre sur les lignes A, B, C et D du tram le samedi matin.

En effet, la DSP prévoyait une augmentation de la fréquence le samedi matin mais la crise sanitaire a induit une baisse de 50% des fréquentations le samedi et le pic des fréquentations restent situés entre 14h et 18h. Ainsi, à l'heure actuelle, la fréquence de 7/8' jusqu'à 13h semble adaptée à la fréquentation observée.

Cette mesure permet de générer une économie significative (plus de 190.000€/an) sans impacter l'offre actuelle.

2. LIGNES DE BUS

Les autres mesures d'économie sont basées sur des réductions de fréquence de certaines lignes de bus le samedi et/ou dimanche qui représentent un faible impact sur la fréquentation et pour lesquelles les usagers ont la plupart du temps des possibilités de report sur d'autres lignes.

- Ligne 12 : Abaissement de fréquence le samedi de 20' à 30' le matin et de 15' à 20' l'après-midi. Cette mesure permet de maintenir un niveau d'offre suffisant au vu des faibles fréquentations constatées et du report possible sur le tram D. Cette mesure d'économie est déjà effective depuis septembre 2020, en lien avec la crise sanitaire.
- Ligne 25 : Abaissement de la fréquence le samedi de 20'/30' à 40'. En effet, le trafic est très faible avec moins de 50 validations par samedi et une fréquence de 40' semble ainsi correspondre au besoin de cette ligne.
- Ligne 42 : Abaissement de la fréquence le samedi de 35' à 45'. En effet, le trafic est faible avec moins de 200 validations par samedi et un report est possible sur d'autres lignes sur la quasi-totalité de son itinéraire. Les secteurs restants sont à fréquentation

essentiellement scolaire, sans impact pour l'utilisateur étant donné que la mesure concerne le samedi seulement.

- Ligne 44 : Abaissement de la fréquence le samedi de 30' à 60'. Dans la même logique que la ligne 42, le trafic est faible avec environ 250 validations par samedi et un report est possible sur d'autres lignes sur la quasi-totalité de son itinéraire (les secteurs restants sont à fréquentation essentiellement scolaire).
- Ligne 73 : Suppression le samedi et dimanche en période hiver (novembre à mars). En effet, cette ligne n'opère le week-end que sur la section Parc des Expositions / Camping. Or le besoin principal est lié au camping qui est nettement moins fréquenté en hiver ; l'impact de cette suppression est donc quasiment nul. Par ailleurs, les autres usagers concernés peuvent se reporter sur la Corol 37 le samedi et sur le V³ (stations Camping International et Parc des Expositions).

3. BILAN DES MESURES D'ECONOMIE

Au total, l'ensemble de ces mesures d'économie représente une réduction du forfait de charges estimé à - **404.461 €₂₀₁₃** pour un delta annuel de - **96.248 kilomètres**.

L'engagement sur les recettes tarifaires est estimé à - **98.346 €₂₀₁₃**

IV. BILAN DES ADAPTATION D'OFFRE

BILAN	Impact Kilométrique commercial	Impact forfait de charges (€ ₂₀₁₃)	Engagement Recettes tarifaires (€ ₂₀₁₃)
SOUS TOTAL <i>Modifications pérennes bus</i>	+ 120.296 kms	+ 490.379 €	+ 67.080 €
SOUS TOTAL <i>Modifications pérennes Bat3</i>	- 368 kms	- 4.432 €	0 €
SOUS TOTAL <i>Modifications pérennes</i>	+ 119.928 kms	+ 485.947 €	+ 67.080 €
SOUS TOTAL <i>Mesures d'économie tram (report renfort)</i>	- 38.677 kms	- 191.569 €	- 80.073 €
SOUS TOTAL <i>Mesures d'économie bus</i>	- 57.571 kms	- 212.892 €	- 18.273 €
SOUS TOTAL <i>Mesures d'économie</i>	- 96.248 kms	- 404.461 €	- 98.346 €
TOTAL MESURES	+ 23.680 kms	+ 81.486 €	- 31.266 €

Sur le réseau de bus, ces adaptations du réseau représentent un delta de + **62.725 kilomètres** (soit une hausse de 0.3% du volume kilométrique bus annuel par rapport au contrat, année 2020*) pour un impact annuel sur le forfait de charge de l'ordre de + **277.487 €₂₀₁₃**. Le gain annuel sur les recettes tarifaires est estimé à + **48.807 €₂₀₁₃**.

* : en 2020, le réseau bus a généré au total 24 065 991 kilomètres commerciaux de référence (kms théoriques de référence, tableaux de bord mensuels 2020)

Au total, sur l'ensemble du réseau bus, tram et Bat3, ces adaptations du réseau représentent un delta de + **23.680 kilomètres**.

L'impact annuel sur le forfait de charge est de l'ordre de + 81.486 €₂₀₁₃ et l'ensemble de ces mesures génèrent donc un coût global maîtrisé pour la métropole.

L'engagement sur les recettes tarifaires est estimé à – 31.266 €₂₀₁₃.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2014/0595 du 31 octobre 2014 approuvant le choix de Keolis Bordeaux comme délégataire du service public de transport urbain sur l'ensemble du territoire de Bordeaux métropole,

VU les délibérations n°2015/0394 du 10/07/2015, n°2016-390 du 08/07/2016, n°2016-744 du 16/12/2016, n°2017-411 du 07/07/2017, n°2018-47 du 16/02/2018, n°2018-361 du 6 juillet 2018, n°2018-675 du 30 novembre 2018, n°2019-411 du 12 juillet 2019 et n° 2021-58 du 29 janvier 2021 approuvant des modifications sur le réseau TBM,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder aux adaptations d'offre proposées afin d'optimiser l'offre de transport urbain dans un contexte budgétaire contraint lié à la COVID-19,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modifications du réseau TBM pérennes ainsi que les mesures d'économie.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense liée à l'exploitation du réseau TBM sera comprise dans la contribution forfaitaire versée tous les mois au délégataire et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet, au budget annexe transport, chapitre 011, compte 604.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	la Vice-présidente,
	Madame Béatrice DE FRANÇOIS